



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**- 4 MARS 2013**  
N°..... / IDV

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°003/2013  
DU 21 FEVRIER 2013**

Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 portant création d'emplois permanents à temps complet en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.

Date de convocation :  
**13 février 2013**  
Date d'affichage :  
**14 février 2013**

**Résultats des votes**

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**27 février 2013**

Affichage de la présente délibération le :

**10 MARS 2013**

**L'an deux mille treize, le vingt et un du mois de février à huit heures,**  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mme Yvette LICHTLE, huitième adjointe au maire et Mme Eliane LECHENNE, neuvième adjointe au maire, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth		X	M. Georges PUCHON
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Mme Eliane LECHENE
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey		X	Mme Yvette LICHTLE
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves		X	Hors Territoire
33	TIRAO Aldo	X		
<b>19</b>		<b>14</b>	<b>3</b>	

**DELIBERATION N° 003/2013 DU 21 FEVRIER 2013**  
**Portant modification de la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012**  
**portant création d'emplois permanents à temps complet en application de**  
**l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;**  
**Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU le décret n°2011-1552 du 15 novembre 2011 portant dispositions applicatives aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception encadrement » ;
- VU L'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- VU la délibération n° 061/2012 du 06 août 2012 modifiée portant création d'emplois permanents à temps complet ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 21 février 2013

<b>ADOPTÉE</b>	
VOTANTS	<b>22</b>
POUR	<b>21</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>01</b>

## ADOpte :

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est créé un emploi de chef du service de la cohésion sociale à temps complet à compter du rendu exécutoire de la présente délibération qui devra mettre en œuvre notamment quatre missions :

*I. Le bureau social*

- L'accueil et l'orientation de la population en difficulté ;
- La gestion des dossiers relatifs à la situation et à la protection sociale des ressortissants de la commune ;
- La gestion des dossiers de demande de bourses de cantine scolaire ;
- La réalisation d'enquêtes sociales ;
- La coordination avec les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine social ;
- Le recensement des personnes ou familles susceptibles de bénéficier d'opérations de solidarité.

*II. La Maison de l'insertion et de l'emploi*

- L'accueil de la population en recherche d'emploi ;
- L'orientation des demandeurs d'emploi en matière de formation et d'insertion ;
- L'organisation d'évènements liés à l'insertion ;
- La mise en œuvre au sein des services municipaux des mesures de réparation pénale ou de travaux d'intérêt général ;
- L'animation de l'espace cyber base communal ;
- La promotion des dispositifs de formation et d'insertion socio-professionnelle.

*III. La cellule de la Politique de la ville*

- La conception, l'animation et l'évaluation de la « politique de la ville » ;
- La coordination et le suivi des projets relatifs au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ;
- La coordination et le suivi de la politique de prévention de la délinquance (CLSPD).

*IV. La cellule habitat et logement social*

- Le suivi de toutes les actions menées en matière de cadre de vie dans les lotissements sociaux ;
- Le suivi des projets de réalisation ou de réhabilitation de logements sociaux ;
- Le suivi des relations avec l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH).

Cet emploi correspond à un emploi du cadre d'emplois conception et encadrement (A) de la spécialité administrative, au grade de conseiller (1er grade).

**Article 2 :** Il est créé un emploi d'adjoint au chef du service incendie et secours à temps complet à compter du rendu exécutoire de la présente délibération pour :

- mettre en œuvre la politique communale d'incendie et de secours en déclinant les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels ;
- gérer sur le plan administratif et financier son service ;
- Gérer les ressources, animer et piloter les équipes ;
- manager et « commander » sur le plan opérationnel le service ;
- veiller au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention du centre de secours ;
- gérer et contrôler des équipements et matériels du service incendie et secours ;
- participer aux commissions de sécurité ;
- élaborer et la mettre en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- veiller à la mise aux normes sécurité des établissements recevant du public.

Cet emploi correspond à un emploi du cadre d'emplois maîtrise (B) de la spécialité sécurité civile, au grade de major (1er grade).

**Article 3 :** En conséquence, la création d'emplois permanents fixée par la délibération n° 061/2012 modifiée du 06 août 2012 est énoncée comme suit :

Nouveau tableau des emplois permanents à temps complet créés :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Spécialité	Emploi
A – Conception	Conseiller principal	1	Administrative	Chef de la section des recettes
A – Conception	Conseiller	2	Technique Administrative	Chargé de mission d'aménagement urbain Chef du service de la cohésion sociale
B - Maîtrise	Technicien Major	3	Technique Administrative Sécurité civile	Technicien informatique Assistant ressources humaines Adjoint au chef du service incendie et secours

**Article 4. :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

**Article 5. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire



*Beau*  
**Beatrice VERNAUDON**

Acte rendu exécutoire  
 après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **04 MARS 2013**

et publication du .....

Le Maire,



*Beau*  
**Beatrice VERNAUDON**